

39 A 6 mois de l'installation d'un stérilisateur basse température, que reste-il de la formation initiale ?



Delphine GIRAUDET-GERARD⁽¹⁾, Dr. Marie-Charlotte TAUPENOT⁽¹⁾, Dr. Floriane LEROUX⁽¹⁾

⁽¹⁾ : Pharmacie, CHD Vendée, CHD Vendée La-Roche-sur-Yon (85000)

Mots clés : habilitation, maintien de compétence, sensibilisation à la protection individuelle

Contact : floriane.leroux@ght85.fr



INTRODUCTION ET OBJECTIFS

Notre établissement a récemment fait l'acquisition de son **premier stérilisateur basse température (SBT)** ; sa qualification et la formation initiale des agents a été réalisée à cette occasion, en 2023.

A l'instar des autoclaves à vapeur d'eau, le contexte réglementaire n'impose pas de réévaluation périodique des utilisateurs.

A 6 mois de l'installation, **5% de nos cycles sont non conformes** et nous avons eu un **événement indésirable grave**.

Au regard de ces éléments, l'objectif principal est de **réévaluer le niveau de connaissances des agents** pour adapter le plan de formation continue et la fréquence de réhabilitation.



MATERIELS ET METHODES

- Création d'un **support de formation** sur PowerPoint® proposé aux agents lors d'une formation sur la stérilisation basse température.
- Création d'un **questionnaire court (6 questions)**, avec un temps dédié **avant et après** la présentation pour répondre au questionnaire.
- Organisation de **3 créneaux de formation d'une demi-heure** pour permettre à tous les agents de participer.

RESULTATS

Les questions posées étaient exclusivement des **questions « vrai/faux »** :

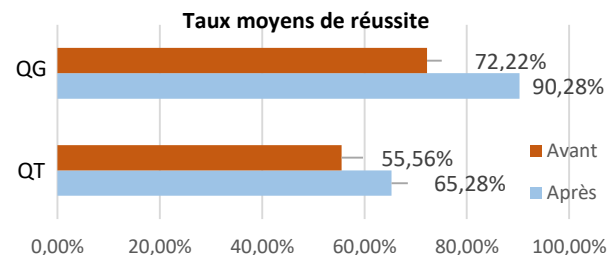
- Q1 : Le stérilisateur basse température (SBT) permet de stériliser des DM jusqu'à 90°C.
- Q2 : L'agent de stérilisation du SBT est le peroxyde d'oxygène.
- Q3 : La quantité de gaz disponible pour la stérilisation dépend de l'humidité résiduelle, des résidus organiques et des matériaux.
- Q4 : Le volume de la chambre du SBT est d'environ 130L.
- Q5 : Un SBT coûte entre 80 000 et 100 000€.
- Q6 : Il n'existe qu'un seul type de cycle sur un SBT.



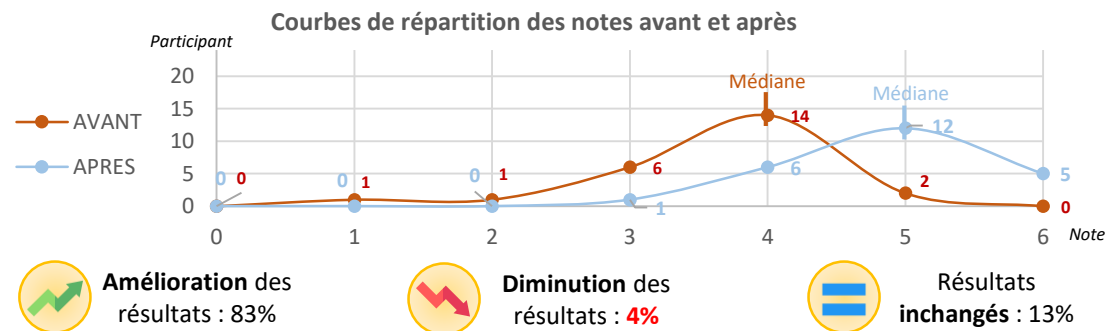
Les questions abordaient des thématiques générales (prix, capacité de la chambre...) et techniques (agent stérilisateur, cycles...).

Les questions **générales (QG)** ont eu, en moyenne, un meilleur taux de réussite (avant et après) que les questions **techniques (QT)**.

Les notes des 24 agents participants (n = 24), les médianes, les notes minimales et maximales sont calculées.



Catégorie	Avant	Après
Note minimale	1 (n = 1)	3 (n = 1)
Note maximale	5 (n = 2)	6 (n = 5)



A l'issue de chaque formation, un débriefing de groupe a été fait : correction, rappel des procédures, précautions à prendre lors de l'utilisation du SBT (manipulation des cartouches, ...), satisfaction...

DISCUSSION

• Réévaluation des agents tous les 5 ans ?

Une réévaluation des agents tous les 5 ans, sur le modèle des autoclaves à vapeur d'eau, avait été envisagée par les pharmaciens responsables du secteur.

Cependant, si la majorité (92%) des agents avait la moyenne avant la formation et que la totalité d'entre eux avait la moyenne après la formation, **le taux de réussite aux questions techniques était moins important** que pour les questions de connaissances générales. Or, pour la validation des cycles, la maîtrise des notions techniques est cruciale. Une réévaluation plus précoce et ciblant les aspects techniques nous paraît donc plus intéressante.

• Durée et nombre de questions du questionnaire ?

Le format court de ce questionnaire permettait de cibler les grandes thématiques en lien avec le SBT, mais serait sans doute à refaire avec un nombre de questions plus important, ciblant les points clés attendus pour l'habilitation à la validation du SBT.

• Notes inférieures à la moyenne ?

Les agents ayant obtenu des notes inférieures à la moyenne avant la formation n'étaient pas là lors de la formation initiale, ce qui explique leur résultats.

L'agent ayant eu de moins bons résultats après la formation (note_{avant} = 4, note_{après} = 3) a probablement été déconcentré

CONCLUSION

Nous souhaiterions une **diminution du taux de non-conformité des cycles à 2%**, limite identique à celle établie pour les autoclaves à vapeur d'eau.

Nous opterons donc pour une **réhabilitation annuelle** en insistant sur les **aspects techniques**, notamment en lien avec la mise en place d'un nouveau type de cycle (avec lumière) sur le stérilisateur.